

# Compte rendu du Conseil Municipal

15 avril 2014

## Approbation du compte rendu du 8 avril 2014

avec la modification suivante : lire M. Christophe Mathelin au lieu de Mme Evelyne Pain pour les conseils d'école.

## AFFECTATION DU RESULTAT DE 2013 DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal décide de reporter 46 121,36 € en section de fonctionnement et d'affecter 70 000 € en investissement.

## VOTE DU BUDGET GENERAL 2014

Après la présentation du budget par Mme le Maire, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les crédits inscrits au budget général 2014. La section de fonctionnement s'équilibre à 334 065,36 €, dégageant un virement de 32 640,45 € à la section d'investissement, celle-ci s'équilibrant à 164 165,45 €.

Les principaux programmes d'investissement étant :

- poursuite de la démarche pour l'aménagement du bourg
- voirie
- régularisation des chemins ruraux
- le remplacement du véhicule communal
- l'allée des Platanes

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter des taux de trois taxes directes :

- |                            |                 |
|----------------------------|-----------------|
| - Taxe d'habitation        | reste à 14,99 % |
| - Taxe foncière (bâti)     | reste à 14,95 % |
| - Taxe foncière (non bâti) | reste à 38,99 % |

## VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal fixe le montant alloué aux associations de la commune sur présentation de leur bilan :

Association Familles Rurales	120 €
Sou des écoles	360 €
Boule Fraternelle	120 €
Club des enfants (Cœurs Vaillants)	140 €
Chasse	100 €
Club du 3 <sup>e</sup> âge	100 €

## AFFECTATION DU RESULTAT DE 2013 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal décide de reporter l'excédent de 18,50 € en section de fonctionnement

## VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2011

Le budget d'assainissement après avoir été présenté par Madame le Maire est voté à l'unanimité. La section de fonctionnement s'équilibre à 12 227,50 € et la section d'investissement à 191 132,80 €.

## INDEMNITES DES ADJOINTS ET DES ELUS

Les indemnités sont fixées par barème suivant la strate de population.

Après concertation, le conseil municipal, à fixées les indemnités à :

100 % de l'indemnité maximale pour une commune inférieure à 500 habitants, pour le Maire, et à 100 % de l'indemnité maximale du barème pour les adjoints.

### **REGIE SALLE D'ANIMATION**

La régie de la salle d'animation est confiée à M. Jean-Christophe Lely et M. Christophe Mathelin comme suppléant. Le mode de fonctionnement reste inchangé :

Cautions : 1 000 € à la remise des clés, 500 € pour l'utilisation de la sonorisation ;

Encaisse maximum de 1 800 € ;

Ménage gratuit pour le téléthon ;

Lors de la mise à disposition gratuitement de la salle, le ménage sera à la charge de l'association à hauteur de 75 € ;

Arrhes de 100 € lors de la réservation de la salle ;

Règlement intérieur

Etat des lieux

### **COMMISSION DES IMPOTS**

Madame le maire rappelle que suite à la dernière élection municipale, une nouvelle commission des impôts doit être mise en place.

Il faut que le conseil municipal propose 24 noms. Les conditions sont les suivantes :

- être âgé de + de 25 ans,
- payer des taxes directes locales.

Un commissaire titulaire et un suppléant doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

La commune ayant + 100 hectares de bois ou de forêt 1 titulaire et 1 suppléant doivent être aussi proposés.

La liste est envoyée aux impôts et ceux-ci désignent 12 membres de la commission communale des impôts directs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45 mn